



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 9 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Dans sa réponse à la question parlementaire n° 843, Madame la Ministre avait confirmé « que des réflexions quant à d'éventuels changements dans l'organisation des cycles de garde des pharmacies luxembourgeoises sont actuellement menées par le syndicat des pharmaciens luxembourgeoise ».

Selon Madame la Ministre, ces réflexions seraient menées en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et toute modification éventuelle du système actuel serait soumise à discussion.

- Comme ces discussions avec Madame la Ministre ont récemment été poursuivies, nous aimerions savoir de Madame la Ministre quelle est sa position quant à une réduction respectivement un changement des cycles de garde équivalent à une réduction du service public ?
- Quelle est sa position quant à une révision de la rémunération des gardes de nos pharmacies et plus précisément de celles des pharmacies ayant le moins de passages dû à la densité de la population moins grande autour de leur implantation ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Liz Braz
Députée